

A ceux qui voudraient prétendre que la collectivité n'est pas intéressée à ce que tous ses membres soient pourvus d'une instruction élémentaire suffisante, je demanderai pourquoi la loi fait une obligation à tous les propriétaires de payer des taxes scolaires non pas suivant les besoins que leurs familles propres ont des écoles mais suivant la valeur de leurs biens-fonciers ? N'est-ce pas parce que le législateur a compris que la société avait intérêt à ce que tous et chacun soient instruits indépendamment de sa situation de fortune qu'il a décrété cette obligation.

Et maintenant, si l'Etat nous fait un devoir de payer pour l'instruction de tous, ne doit-il pas faire cette justice à ceux qui paient de forcer ceux pour qui ils sont appelés à faire des sacrifices à en bénéficier en les obligeant à l'assistance scolaire. La fréquentation obligatoire n'est-elle pas la simple corrélation de la taxe obligatoire ? Vous me contraignez à payer pour ceux qui sont dans l'impossibilité de le faire au moins décrétez que ces derniers ne me feront pas faire une partie de mes dépenses en pures pertes.

Nos lois reconnaissent donc que la société est intéressée à instruire tous ses membres. Elles ont raison, car l'exemple de tous les pays et de toutes les époques démontre que les individus qui sont les fardeaux des peuples se recrutent en majeure partie dans la classe des illettrés. Par l'obligation